

**Procès-Verbal
Conseil Municipal du 22 mai 2023**

Présents (es) : Mmes MUNIER Véronique, LAROCHE Ghislaine, ROBIN Marie-Pierre ; MM. BOMONT Yves, CHALMEY André, BALAÏA Benjamin, FAIVRE Jean-Paul, GARCIA Jean-François, KALANQUIN Antoine, KALANQUIN Jean-Paul, LUAS Alain, PAYEUR Laurent, TERRASSON Jean-Jacques.

Absent (s) excusé(s) : Lucile GROSJEAN, Christian LUAS
Secrétaire de séance : Véronique MUNIER

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le maire indique que les orientations générales du PADD présentent 4 grands axes de développement à savoir :

- Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie,
- Amplifier la vitalité économique du territoire
- Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité,
- Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable

Le nouveau PLUI est également en cours d'examen. Les demandes de quelques habitants de la commune pour autoriser une construction sur des terrains leur appartenant seront également étudiées. Une réunion est prévue à la CAV pour étudier les demandes inscrites au registre. Les inscriptions doivent se faire avant le 7 juin.

DCM : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est adopté à la majorité des votants (une abstention).

Vacation-rémunération

Suite à l'augmentation du SMIC, la rémunération de Mme MELOT doit être revue à la hausse. Ainsi, la vacation sera désormais rémunérée comme suit :

- inventaire à l'entrée : 20,91 € brut
- inventaire à la sortie : 20,91 € brut
- visite simple : 6,82 € brut
- urgence : 6,82 € brut

De plus, Mme MELOT a demandé une augmentation de la rémunération due pour la visite simple de la salle des fêtes. Il est proposé de la passer à 13,94 € brut.

DCM : la demande d'augmentation du tarif de la visite simple est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention

Le maire rappelle qu'à l'occasion du départ en retraite de M. MALCHAUSSE, une carte cadeau lui a été offerte par la commune.

DCM : l'attribution d'une carte cadeau de 150 € à M. MALCHAUSSE est acceptée à l'unanimité.

ONF - Bois

M. CHALMEY indique que l'affouage est pratiquement terminé. La redistribution de la 2^e partie des houppiers vient d'être faite.

Pour la prochaine campagne, il sera proposé de faire une vente en bloc si les affouagistes ne sont pas suffisamment nombreux, les arbres étant déjà marqués.

Point travaux

Le devis de viabilisation proposé par l'entreprise Rodeschini vient d'être signé. Les travaux prévus devraient débiter prochainement.

Dégâts suite à l'orage du 21 mai : éboulement du talus rue du Tillon et dégâts des eaux rue de Pusy-Lafayette au niveau de la fouille non rebouchée par STPI (travaux d'assainissement).

Un problème de rejets des eaux a été constaté sur le terrain limitrophe des 3 constructions neuves rue du Val des Charmes.

Le maire confirme que c'est au promoteur de résoudre ce problème. Dossier en cours.

Point communication/animation

Animations prévues, en coopération ou non avec l'ACLPE :

- Repas des voisins le vendredi 9 juin
- Concert Micrologus le samedi 24 juin, à l'occasion de la fête de la musique :
- Vide-grenier le samedi 8 juillet
- Organisation d'un concours de pétanque avant la fin de l'été

Divers

Il est signalé un problème de renards en divagation dans la commune qui s'attaquent à plusieurs poulaillers.

Signalisation voirie : les dents de requin sur les dos d'âne sont à refaire. Le maire en prend note.

Avant de lever la séance, le maire indique qu'un conseil municipal est programmé le 28 juin à 18 H : le conseil sera en effet appelé à se prononcer sur la diminution du temps de travail de Mme PAYEUR, suite à la fermeture de l'école de Pusy, au lendemain de la décision du Centre de Gestion.

Puis il lève la séance à 19H30.

La secrétaire,
V. MUNIER



Le Maire,
J.P. KALANQUIN

